

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 24 mai 2022

Délibération n°2022-019 : Désignation du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

CONSIDÉRANT que l'Agence de Mutualisation des Universités (AMUE) a réalisé un accord cadre relatif à « la certification des comptes des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et missions connexes » ; que l'UBS a choisi de recourir à cet accord cadre pour le renouvellement de ses commissaires aux comptes ;

CONSIDÉRANT que l'université a donc mis en concurrence les 5 titulaires de cet accord cadre selon la procédure prévue par l'AMUE ; que ces 5 candidats ont formulé une offre ; que ces offres ont été analysées sur la base des critères de choix définis par l'accord cadre, à savoir :

- 1- Adaptation de la méthodologie au contexte de l'établissement 45 %
- 2- Stabilité de qualifications des équipes dédiées à la réalisation des prestations 20 %
- 3- Prix total pour la durée de la mission 35 %

CONSIDÉRANT que c'est l'offre de la société DELOITTE, classée 1^{ère} sur le 1^{er} critère avec 45 points sur 45, 3^{ème} ex aequo sur le critère 2 avec 18 points sur 20 et 2^{ème} sur le critère 3 avec 28 points sur 35 qui a été retenue, pour un montant de 120 000 € HT pour les 6 exercices concernés par le marché ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la nomination de la société DELOITTE en tant que commissaires aux comptes de l'établissement pour une durée de 6 ans (Compte financier 2022 à 2027).

Membres en exercice : 29
Membres présents : 15
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 22
- Pour : 22
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 7 juin 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

